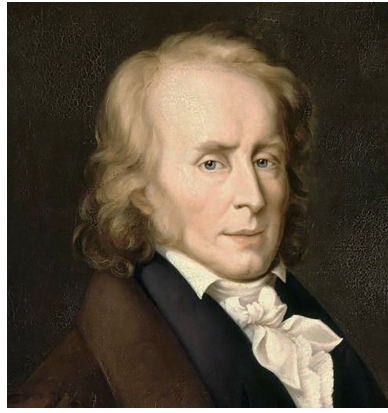


Benjamin Constant : **contemporain** de la Rév° française, dont il a été un sympathisant. Il a **approuvé** 1789. C'est un **libéral**, partisan d'un **régime constitutionnel** et des libertés publiques. Il s'est opposé à Napoléon. Mais il s'est rallié à lui à la fin, juste avant Waterloo, en espérant (à tort) qu'il deviendrait libéral. Benjamin Constant **défend l'État de droit hérité de la Rév°** contre ceux qui voudraient revenir à l'Ancien régime.



Benjamin Constant (1767-1830)
et la notion de liberté en démocratie

La **Restauration** est un **régime constitutionnel censitaire** (une monarchie parlementaire, mais seuls les plus riches, « les notables » votent. Ce n'est donc pas une **démocratie**).

3 pays qui ont connu des révolutions : l'Angleterre en 1688, l'Amérique en 1776 et la F en 1789. Des révolutions de la liberté, qui ont fait avancer les idées démocratiques. En 1819, seuls les E-U sont une **démocratie**.

Les libertés publiques :
1. L'État de droit,
2. La liberté d'expression,
3. La liberté économique,
4. La liberté d'association,
5. et la liberté politique

Constant distingue entre la liberté des Anciens et celle des Modernes
<=> 2 conceptions de la liberté.

Demandez-vous d'abord, Messieurs, ce que de nos jours, un Anglais, un Français, un habitant des États-Unis de l'Amérique, entendent par les mots de liberté. C'est pour chacun **le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir être ni arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus.** C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de **choisir son industrie, et de l'exercer, de disposer de sa propriété, d'en abuser même; d'aller, de venir [...], le droit de se réunir à d'autres individus [...].** Enfin, c'est **le droit, pour chacun, d'influer sur l'administration du gouvernement [...].**

Comparez maintenant à cette liberté celle des anciens. Celle-ci consistait à **exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté tout entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix, [...] à voter les lois, à prononcer les jugements [...];** mais en même temps [...] ils admettaient comme compatible avec cette **liberté collective** **l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble.** [...] Ainsi chez les anciens, **l'individu souverain presque habituellement dans les affaires publiques** est **esclave** dans tous ses rapports privés.

[...] Chez les modernes, au contraire, l'individu, **indépendant dans sa vie privée, n'est, même dans les États les plus libres, souverain qu'en apparence.** [...] Le danger de la liberté antique était qu'attentifs uniquement à s'assurer le partage du pouvoir social, les hommes ne fissent **trop bon marché des droits et des jouissances individuelles.** Le danger de la liberté moderne, c'est qu'**absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée,** et dans la poursuite de nos **intérêts particuliers,** nous ne **renoncions** trop facilement à notre **droit de partage dans le pouvoir public.**

Benjamin CONSTANT, « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes », discours de l'Athénée royal, 1819.

Aspects positifs des deux formes de liberté

Risques liés à chaque forme de liberté.

Le but de Constant n'est pas de juger entre les deux formes de liberté, mais de distinguer entre deux aspects du politique. Nous sommes des Modernes, très individualistes et attachés à la recherche du bonheur dans notre vie privée. Mais certaines circonstances peuvent réactualiser la liberté des Anciens : faut-il faire la guerre pour défendre le pays ou un allié ? Réduire notre consommation d'énergie pour combattre le réchauffement climatique ?